



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE PGO AUTOMOBILES DU 29 JUIN 2007

Les actionnaires de PGO Automobiles se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 29 juin 2007.

Au cours de cette réunion, les décisions suivantes ont notamment été adoptées :

- l'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006, arrêtés par le Directoire le 30 mars 2007. Ces comptes ont été certifiés sans réserve par les Commissaires aux Comptes de la société, qui ont attiré l'attention sur deux points de l'annexe concernant respectivement le principe de continuité de l'exploitation et les provisions pour risque ;

Les comptes annuels font apparaître un chiffre d'affaires de 1.475.510 euros (contre 2.419.536 euros pour l'exercice précédent), un résultat d'exploitation de (3.456.283) euros (contre (3.268.427) euros pour l'exercice précédent), une perte de (4.359.336) euros (contre une perte de (3.933.611) euros pour l'exercice précédent), des capitaux propres d'un montant de (11.331.889) euros après affectation de la perte de l'exercice au compte « report à nouveau » ; la trésorerie est négative de 2.015.980 euros, soit le montant au 31 décembre 2006 des découverts bancaires de la société, qui font l'objet d'un engagement de caution par les actionnaires majoritaires ;

- l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé d'affecter la perte de l'exercice 2006 en totalité sur le compte « report à nouveau ».

L'année 2006 a été une année charnière pour PGO Automobiles, au cours de laquelle la fabrication industrielle a été restructurée et rationalisée autour de quatre points principaux :

- l'organisation du travail a été modifiée afin d'améliorer les opérations de production et le temps de fabrication,
- les véhicules et leurs composants ont été améliorés,
- le schéma directeur de la fabrication et de la production a été intégralement révisé,
- la réduction substantielle des coûts de revient.

Pour l'année 2006, la production s'est élevée à 75 véhicules finis (dont 50 vendus) et à 104 véhicules, en cours d'assemblage ou de finition.

La société a obtenu au mois de décembre 2006 l'homologation Euro IV pour l'ensemble de sa gamme.

La fin de l'exercice 2006 a été marquée par l'homologation, le 19 décembre 2006, du plan de continuation de la société par le Tribunal de Commerce d'Alès (voir communiqué de presse en date du 8 janvier 2007).

A cet égard, le montant du passif déclaré au 19 décembre 2006 (date du jugement arrêtant le plan de continuation) est de 8.595.314 euros étant précisé que le montant du passif n'est pas définitivement arrêté, certaines des créances faisant toujours l'objet de contestations pour des montants significatifs dans le cadre de procédures judiciaires pendantes ; le passif déclaré inclus les engagements hors bilan.



Au cours du premier semestre 2007, l'activité de la société s'est poursuivie autour :

- de la refonte de son réseau commercial,
- du développement de la communication et des partenariats dans le cadre du nouveau positionnement dans le segment du luxe, et
- de la poursuite de la rationalisation de la production en vue d'un accroissement de la cadence de production.

La reprise de la cotation des actions de la société, admises aux négociations sur le Marché Libre – Euronext Paris, a été demandée à Euronext Paris par la société et interviendra le 6 août 2007 à l'ouverture du marché.

Saint-Christol-lez-Alès, le 2 août 2007.